RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports

Epreuve certificative du BC1
« Animer et accompagner une équipe dans le champ du sport ou de l'animation »
DEJEPS ASEC Coordination de projets

Le candidat rédige un document écrit personnel analysant l'expérience du candidat en matière d'organisation du travail de l'équipe, d'animation de l'équipe, d'accompagnement/tutorat et de formation/information. L'équipe peut être constituée de professionnels et/ou bénévoles, en lien avec les missions confiées au candidat par une structure évoluant dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive. Ce document constitue le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences visées au bloc de compétences 1 du Diplôme d'Etat de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS) en BC.

La certification se déroule en trois temps :

- une mise en situation professionnelles d'une durée de 30 minutes minimum à 1h15 minutes maximum portant sur une situation d'animation d'équipe, ou d'accompagnement/tutorat ou de formation/information
- une soutenance orale par le candidat d'une durée de quinze minutes au maximum
- un échange avec les évaluateurs d'une durée de trente minutes au maximum.

Une vigilance particulière est demandée aux évaluateurs en ce qui concerne les actions de prévention et de lutte contre la maltraitance, notamment sur les publics mineurs et/ou en situation de handicap. Ce point sera abordé par les évaluateurs dans le cadre des questions posées pour chaque bloc de compétences.

Nom et prénom		**Date et lieu**	
Organisme de formation **Session 1 ou 2**		**Heure de début de l'entretien**	
Signature du candidat ***(A la fin de l'entretien)***		**Heure de fin de la soutenance**	
		Heure de fin de l'entretien	

Nom et prénom des évaluateurs	Signature

Bloc de compétences 1 – DEJEPS ASEC CP **Animer et accompagner une équipe dans le champ du sport ou de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive**	
Compétences évaluées	**Critères et indicateurs d'évaluation de chaque compétence**
C1.1.1 Organiser le travail d'une équipe, en respectant le cadre légal et réglementaire ainsi que les règles et procédures en vigueur au sein de la structure et en tenant compte des besoins spécifiques des membres de l'équipe en situation de handicap, en vue d'assurer le fonctionnement de son périmètre d'intervention	**Le candidat présente l'organisation du travail mise en œuvre dans le cadre de son périmètre d'intervention en analysant comment :** - Il a repéré les compétences des membres de l'équipe (salariés et/ou bénévoles) - Il a réparti les missions entre les membres de l'équipe en tenant compte des compétences et des contraintes de chacun - Il a repéré les besoins spécifiques des membres de l'équipe en situation de handicap et a sollicité auprès de sa hiérarchie les aménagements et adaptations nécessaires à l'exercice de leur activité en cas de besoin - Il a tenu compte du cadre légal et réglementaire applicable ainsi que des règles et des procédures en vigueur au sein de la structure pour organiser les interventions des membres de l'équipe - Il a mis en place des procédures de travail ou de collaboration adaptées au contenu des activités à réaliser et au contexte - Il a ajusté l'organisation du travail en fonction des aléas et des variations de disponibilités des membres de l'équipe
C1.1.2 Animer une équipe, en s'appuyant notamment sur des démarches participatives et en tenant compte des enjeux d'émancipation, de bien-être et de sécurité de l'équipe, en vue de faciliter la dynamique de groupe au service des objectifs à atteindre	**Le candidat restitue la manière dont il a animé l'équipe concernée par son périmètre d'intervention :** - Il explicite le sens donné à ses actions (organisation, animation, mobilisation et mise en mouvement des membres de l'équipe, suivi des actions réalisées, médiation et gestion des conflits, …) - Il argumente le choix des outils et démarches utilisés (réunions, outils de coordination et de gestion de projet, démarches participatives, d'éducation populaire, …) - Il présente la manière dont il a exploité ces outils et mis en œuvre ces démarches pour répondre à ses objectifs et favoriser l'implication des membres de l'équipe (partage et vérification du sens donné à l'action, participation des différents membres de l'équipe, dont le réseau de bénévoles, …) - Il explicite comment il a suscité et coordonné les initiatives individuelles et collectives et les coopérations entre membres de l'équipe - Il explicite comment il a mobilisé et animé les membres de l'équipe en tenant compte des enjeux de santé et qualité de vie au travail - Il décrit comment il a mobilisé les membres de l'équipe autour de la prévention et du traitement des violences et des maltraitances, en particulier sur mineurs.
C1.2.1 Mettre en œuvre des actions d'accompagnement ou de tutorat, en tenant compte des besoins des membres de l'équipe, notamment ceux en situation de handicap, en vue de développer leurs compétences et de faciliter leur implication individuelle et leur autonomie	**Le candidat présente une action d'accompagnement ou de tutorat conduite auprès d'un membre de l'équipe concernée par son périmètre d'intervention en décrivant comment :** - Il a repéré les besoins d'accompagnement de la personne - Il a procédé ou procèderait pour prendre en compte les besoins spécifiques des membres de l'équipe et notamment les membres de l'équipe en situation de handicap - Il a choisi les actions d'accompagnement ou de tutorat proposées - Il a organisé l'accompagnement ou le tutorat de la personne sur la durée - Il a évalué les résultats de cet accompagnement ou de ce tutorat

C1.2.2 Concevoir une intervention à visée pédagogique auprès d'une équipe, en tenant compte des caractéristiques des participants, afin de développer les connaissances et/ou les compétences relevant de son périmètre d'intervention	**Le candidat présente une action de formation/information relevant de son périmètre d'intervention qu'il a conçue en décrivant comment :** - Il a analysé les besoins des participants et défini les objectifs de l'action - Il a tenu compte des besoins des participants et des évolutions du domaine professionnel de référence pour définir les contenus de l'action - Il a organisé la mise en œuvre de l'action (programmation, durée, …) - Il a créé des supports pédagogiques en appui à l'action
C1.2.3 Mettre en œuvre et évaluer une intervention à visée pédagogique, en veillant à favoriser l'implication des participants, afin de faciliter la mise en œuvre des activités relevant de son périmètre d'intervention	**Le candidat restitue une action de formation/information qu'il a conduite dans le cadre des activités relevant de son périmètre d'intervention en décrivant comment :** - Il a animé l'action en favorisant les échanges entre les participants - Il a adapté son intervention aux réactions des participants tout au long de l'animation - Il a défini des indicateurs et une démarche d'évaluation - Il a analysé l'impact de l'action sur les participants Il a identifié des axes d'amélioration pour les prochaines actions

Proposition d'évaluation BC 1	**□ FAVORABLE**	**□ DÉFAVORABLE**

Motivation de l'avis

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

✓ Vous êtes aujourd'hui en situation d'évaluateur sur l'épreuve certificative du bloc de compétences 1 du Diplôme d'Etat de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS ASEC CP) diplôme d'Etat placé sous la responsabilité de la DRAJES. Si vous n'êtes pas agent de l'Etat, vous êtes considéré, durant ce temps, comme un « *collaborateur occasionnel du Service Public* ».
✓ La page ci-après, réservée à votre usage, a pour but de vous informer des principes fondamentaux applicables à l'organisation et au bon fonctionnement de cette certification.
✓ Elle vous apporte les principaux éléments permettant de garantir l'équité de tous les candidats durant l'évaluation. Ces éléments s'inscrivent dans les conditions fixées par la règlementation en vigueur, les modalités de certifications arrêtées en amont par la DRAJES en concertation avec le jury et les règles de déontologie applicables à toute certification en tant qu'évaluateur.

RESPECT DES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE	
ÉQUITÉ ET ÉGALITÉ DE TRAITEMENT	✓ Respecter le cadre réglementaire strict tout au long de l'évaluation (référentiels). ✓ Veiller à ce qu'aucun élément de nature discriminatoire ne perturbe l'évaluation. ✓ Evaluer les compétences des candidats uniquement en fonction de leur prestation. ✓ N'intervenir que pour des raisons de sécurité ou de mise en danger.
NEUTRALITÉ ET OBJECTIVITÉ	✓ Faire abstraction de tout intérêt personnel et professionnel. ✓ Ne pas évaluer une personne connue personnellement. ✓ Adopter une attitude neutre et bienveillante et une posture adaptée (vouvoiement). ✓ Evaluer la personne sans aucune considération ni parti-pris. ✓ Ne pas porter des jugements de valeur
CONFIDENTIALITÉ ET SOLIDARITÉ	✓ Garantir la discrétion professionnelle vis-à-vis des candidats et évaluateurs. ✓ Ne pas rapporter les avis sur les prestations des candidats à l'extérieur. ✓ Garantir la solidarité entre les évaluateurs et leur obligation de réserve.

ACCUEIL DU CANDIDAT	QUESTIONNEMENTS	FORMULATION DES AVIS
Inviter le candidat à émarger et présenter sa convocation et une pièce d'identité.	Inscrire l'heure de fin de prestation du candidat (*p.1*) après lui avoir demandé s'il a effectivement terminé sa prestation orale.	Se concerter pour formuler une proposition d'avis.
Se présenter en tant qu'évaluateur [nom et fonctions].	Utiliser un vocabulaire simple et univoque et des formulations encourageant le niveau descriptif.	Les évaluateurs échangent et aboutissent à un consensus au regard des critères et indicateurs d'évaluation des compétences constitutives du BC1.
Présenter les conditions du déroulement de l'épreuve : -15' maximum de soutenance orale par le candidat ; - 30' maximum d'échanges avec les évaluateurs. Le candidat ne doit pas être interrompu durant sa soutenance.	À une question posée par les évaluateurs, doit correspondre une seule demande d'information.	L'avis doit être argumenté et motivé.
	Interroger le candidat sur : - sa pratique en situation et dans un contexte professionnel, - sa capacité à analyser ses choix et ses actions. Les questions ne doivent pas avoir pour objet la préconisation de conseils ou une intention de formation pour améliorer la pratique du candidat.	L'argumentaire vise uniquement les compétences évaluées en lien avec l'avis formulé. Une évaluation certificative a pour objet la certification de compétences, et non la préconisation de conseils pour améliorer la pratique du candidat.
Inviter le candidat à commencer et inscrire l'heure de début *(p.1)*.	A la fin du temps imparti, remercier le candidat et inscrire l'heure *(p.1)*.	Emarger et signer *(p.1)*.

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports

Epreuve certificative du BC2
« Concevoir un projet d'action dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive » »
DEJEPS ASEC Coordination de projets

Le candidat rédige un document écrit personnel analysant une démarche de conception d'un projet d'action dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive réalisé par le candidat. Ce projet doit avoir été construit dans une démarche d'éducation populaire s'inscrivant au service du projet de développement d'une structure. Ce document constitue le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences visées au bloc de compétences 2 du Diplôme d'Etat de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS) en BC.

L'entretien se déroule en deux temps :

- une soutenance orale par le candidat d'une durée de quinze minutes au maximum ;
- un échange avec les évaluateurs d'une durée de trente minutes au maximum.

Une vigilance particulière est demandée aux évaluateurs en ce qui concerne les actions de prévention et de lutte contre la maltraitance, notamment sur les publics mineurs et/ou en situation de handicap. Ce point sera abordé par les évaluateurs dans le cadre des questions posées pour chaque bloc de compétences.

Nom et prénom		**Date et lieu**	
Organisme de formation **Session 1 ou 2**		**Heure de début de l'entretien**	
Signature du candidat ***(A la fin de l'entretien)***		**Heure de fin de la soutenance**	
		Heure de fin de l'entretien	

Nom et prénom des évaluateurs	**Signature**

Bloc de compétences 2 - DEJEPS ASEC CP - Concevoir un projet d'action dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive

Compétences évaluées	Critères et indicateurs d'évaluation de chaque compétence
C2.1.1 Analyser les caractéristiques du territoire et des acteurs en présence, en tenant compte de son périmètre d'intervention et de dimensions économiques, sociales, éducatives, environnementales et culturelles, en vue de prioriser les enjeux sociaux et/ou sociétaux impactant le territoire et auxquels doit répondre le projet d'action	**Le candidat présente sa démarche d'analyse du territoire et de l'environnement partenarial :** - Il s'appuie sur des données qualitatives et/ou quantitatives récentes et documentées pour analyser le territoire sur lequel va se dérouler le projet d'action en argumentant ses choix et en couvrant les dimensions suivantes : dimension économique, dimension sociale, dimension éducative, environnementale et culturelle en lien avec le périmètre confié - Il repère et rencontre les interlocuteurs internes, acteurs et partenaires permettant d'alimenter l'analyse de l'environnement du projet compte tenu du périmètre d'intervention - Il analyse les principales transformations sociales et/ou sociétales identifiées - Il argumente ses choix d'enjeux sociaux/sociétaux à prioriser sur le territoire à la lumière de l'analyse de l'environnement
C2.1.2 Analyser les besoins des publics visés, notamment les plus fragiles et en situation de handicap, en tenant compte de son périmètre d'intervention et en mobilisant les publics, en vue de prioriser les enjeux auxquels doit répondre le projet d'action	**Le candidat présente sa démarche d'écoute et d'analyse des besoins des publics :** - Il s'appuie sur des données qualitatives et/ou quantitatives récentes et documentées pour décrire les publics ciblés dans le cadre de son périmètre d'intervention, avec une attention particulière pour les publics vulnérables, fragiles ou en situation de handicap en argumentant ses choix - Il explicite comment il a recueilli et pris en compte la parole des publics et des interlocuteurs internes - Il analyse les principaux besoins identifiés, en précisant les besoins propres à certains publics spécifiques - Il explicite les enjeux retenus au regard des besoins des publics
C2.1.3 Examiner les politiques publiques et les dispositifs mobilisables sur le territoire dans le ou les domaines couverts par le projet d'action, en mettant en place une démarche de veille technique, juridique, pédagogique et éducative en vue d'alimenter la conception du projet d'action	**Le candidat restitue sa démarche de repérage et d'analyse des dispositifs mobilisables :** - Il présente sa démarche de veille sur les politiques et les dispositifs publics, ainsi que sur l'expertise technique associée à son périmètre d'intervention - Il présente les dispositifs mobilisables dans le cadre de son périmètre d'intervention - Il explicite sa démarche de veille technique, juridique, pédagogique et éducative - Il analyse les impacts de ces dispositifs et de la veille sur les objectifs, les publics et sur la mise en œuvre opérationnelle du projet d'action et sur la structure (financement, rayonnement, …)
C2.1.4 Analyser le projet, l'organisation interne de la structure et les ressources humaines dont elle dispose, en repérant les attentes de la direction et en situant la structure dans son environnement, afin d'identifier les contraintes organisationnelles à prendre en compte pour le projet d'action	**Le candidat restitue les résultats de son analyse de la structure** - Il présente de manière synthétique la structure : histoire, statut, valeurs, projet de développement, … - Il présente l'organisation de la structure en décrivant les missions et compétences des différents services (délégations, responsabilités, …) - Il analyse les caractéristiques des ressources humaines mobilisables pour le projet d'action (bénévoles, équipes, partenaires et publics) - Il repère les ressources qui seraient à développer pour assurer la mise en œuvre du projet d'action - Il analyse les contraintes organisationnelles à prendre en compte dans le projet d'action

C2.2.1 Définir la finalité et les objectifs d'un projet d'action dans une démarche d'éducation populaire, en tenant compte du projet de la structure, des besoins du territoire et des publics, dont les publics fragiles et en situation de handicap ainsi que des principes de responsabilité sociétale et environnementale, en vue de répondre aux enjeux et priorités identifiés	**Le candidat présente la démarche mise en œuvre pour définir la finalité et les objectifs du projet d'action :** - Il explicite comment il a traduit les résultats de l'analyse de l'environnement en finalité et en objectifs pour le projet d'action - Il explicite l'ambition éducative et citoyenne et les objectifs d'émancipation portés par le projet d'action - Il explicite la démarche participative qu'il entend mettre en œuvre dans le cadre du projet d'action - Il explicite comment le projet d'action s'inscrit dans le projet de la structure - Il explicite comment il a tenu compte des dispositifs et des politiques publiques - Il explicite de quelle manière le projet prend en compte les besoins des publics, dont les publics fragiles et en situation de handicap ainsi que les enjeux et priorités identifiés - Il démontre comment le projet traduit les principes de responsabilité sociétale et environnementale
C2.2.2 Définir un plan d'actions dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive, en veillant aux réglementations en vigueur, à l'organisation opérationnelle des actions, à la sécurité et à la démarche qualité, en vue de préparer la mise en œuvre d'un projet d'action	**Le candidat analyse la manière dont il a construit le plan d'actions dans le cadre de son projet d'actions :** - Il argumente le choix de la planification des actions sur l'ensemble du projet - Il décrit les moyens nécessaires à la mise en œuvre des actions - Il explicite la manière dont il a pris en compte les différentes règlementations associées au projet d'action, dont les règlementations en matière environnementale, de handicap et de lutte contre les différentes formes de violence et de maltraitance, notamment sur les publics mineurs et/ou en situation de handicap - Il explicite la démarche mise en œuvre pour suivre la qualité des actions réalisées tout au long du projet et pour assurer la sécurité/l'intégrité physique et morale des publics et des équipes
C2.2.3 Elaborer une démarche d'évaluation et de pilotage, en veillant à ce qu'elle soit partagée au sein de l'équipe, afin d'effectuer un suivi de la mise en œuvre du projet d'action et de repérer en continu les améliorations à apporter	**Le candidat explicite la manière dont il a construit la démarche d'évaluation et mis en place les outils de pilotage du projet d'action :** - Il analyse le cadre de cette évaluation (contraint ou non) - Il argumente le choix des indicateurs qualitatifs et quantitatifs définis dans le cadre du projet d'action, notamment les indicateurs en lien avec les enjeux sociaux et environnementaux, voire la démarche RSE de la structure et les exigences des financeurs - Il justifie le choix des acteurs mobilisés pour conduire l'évaluation - Il présente les différents outils créés ou utilisés pour évaluer le projet en indiquant le cas échéant les outils numériques/les technologies utilisés
C2.3.1 Elaborer le budget prévisionnel et la démarche de suivi budgétaire du projet d'action, en identifiant les ressources nécessaires à la mise en œuvre du projet, en vue de solliciter les financeurs	**Le candidat présente la démarche mise en œuvre pour élaborer et suivre le budget prévisionnel du projet d'action :** - Il explicite comment les coûts des moyens matériels et des ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre du projet ont été évalués - Il explicite le processus de collecte d'information mis en place pour suivre l'exécution du budget - Il explicite l'outil de suivi budgétaire (tableau de bord) utilisé (remonté du bloc mise en œuvre) - Il repère les sources de financement potentielles
C2.3.2 Mobiliser les financements, en veillant à combiner différentes sources publiques et/ou privées, en vue d'accompagner le déploiement du projet d'action	**Le candidat présente sa démarche de recherche de financements pour le projet d'action :** - Il argumente ses choix relatifs à la sollicitation de différentes sources de financement (partenaires, financeurs, sponsors, mécènes, …) - Il explicite comment il a mobilisé les financeurs (montage de dossiers de demande de financement, réponses à appels d'offres, démarchage de partenaires, sponsors et mécènes, …)

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports

Proposition d'évaluation BC 2	☐ **FAVORABLE**	☐ **DÉFAVORABLE**

Motivation de l'avis

✓ Vous êtes aujourd'hui en situation d'évaluateur sur l'épreuve certificative du bloc de compétences 2 du Diplôme d'Etat de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS ASEC CP) diplôme d'Etat placé sous la responsabilité de la DRAJES. Si vous n'êtes pas agent de l'Etat, vous êtes considéré, durant ce temps, comme un « *collaborateur occasionnel du Service Public* ».

✓ La page ci-après, réservée à votre usage, a pour but de vous informer des principes fondamentaux applicables à l'organisation et au bon fonctionnement de cette certification.

✓ Elle vous apporte les principaux éléments permettant de garantir l'équité de tous les candidats durant l'évaluation. Ces éléments s'inscrivent dans les conditions fixées par la règlementation en vigueur, les modalités de certifications arrêtées en amont par la DRAJES en concertation avec le jury et les règles de déontologie applicables à toute certification en tant qu'évaluateur.

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports

RESPECT DES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE	
ÉQUITÉ ET ÉGALITÉ DE TRAITEMENT	✓ Respecter le cadre réglementaire strict tout au long de l'évaluation (référentiels). ✓ Veiller à ce qu'aucun élément de nature discriminatoire ne perturbe l'évaluation. ✓ Evaluer les compétences des candidats uniquement en fonction de leur prestation. ✓ N'intervenir que pour des raisons de sécurité ou de mise en danger.
NEUTRALITÉ ET OBJECTIVITÉ	✓ Faire abstraction de tout intérêt personnel et professionnel. ✓ Ne pas évaluer une personne connue personnellement. ✓ Adopter une attitude neutre et bienveillante et une posture adaptée (vouvoiement). ✓ Evaluer la personne sans aucune considération ni parti-pris. ✓ Ne pas porter des jugements de valeur
CONFIDENTIALITÉ ET SOLIDARITÉ	✓ Garantir la discrétion professionnelle vis-à-vis des candidats et évaluateurs. ✓ Ne pas rapporter les avis sur les prestations des candidats à l'extérieur. ✓ Garantir la solidarité entre les évaluateurs et leur obligation de réserve.

ACCUEIL DU CANDIDAT	QUESTIONNEMENTS	FORMULATION DES AVIS
Inviter le candidat à émarger et présenter sa convocation et une pièce d'identité.	Inscrire l'heure de fin de prestation du candidat (*p.1*) après lui avoir demandé s'il a effectivement terminé sa prestation orale.	Se concerter pour formuler une proposition d'avis.
Se présenter en tant qu'évaluateur [nom et fonctions].	Utiliser un vocabulaire simple et univoque et des formulations encourageant le niveau descriptif.	Les évaluateurs échangent et aboutissent à un consensus au regard des critères et indicateurs d'évaluation des compétences constitutives du BC2.
Présenter les conditions du déroulement de l'épreuve : -15' maximum de soutenance orale par le candidat ; - 30' maximum d'échanges avec les évaluateurs. Le candidat ne doit pas être interrompu durant sa soutenance.	À une question posée par les évaluateurs, doit correspondre une seule demande d'information.	L'avis doit être argumenté et motivé.
	Interroger le candidat sur : - sa pratique en situation et dans un contexte professionnel, - sa capacité à analyser ses choix et ses actions. Les questions ne doivent pas avoir pour objet la préconisation de conseils ou une intention de formation pour améliorer la pratique du candidat.	L'argumentaire vise uniquement les compétences évaluées en lien avec l'avis formulé. Une évaluation certificative a pour objet la certification de compétences, et non la préconisation de conseils pour améliorer la pratique du candidat.
Inviter le candidat à commencer et inscrire l'heure de début *(p.1)*.	A la fin du temps imparti, remercier le candidat et inscrire l'heure *(p.1)*.	Emarger et signer *(p.1)*.

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports

Epreuve certificative du BC3
« Mettre en œuvre et évaluer un projet d'action dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive »
DEJEPS ASEC Coordination de projets

Le candidat rédige un document écrit personnel analysant la mise en œuvre et l'évaluation d'un projet d'action dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive que le candidat a conduit en tout ou partie. Ce document constitue le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences visées au bloc de compétences 3 du Diplôme d'Etat de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS) en BC.

L'entretien se déroule en deux temps :
- une soutenance orale par le candidat d'une durée de quinze minutes au maximum ;
- un échange avec les évaluateurs d'une durée de trente minutes au maximum.

Une vigilance particulière est demandée aux évaluateurs en ce qui concerne les actions de prévention et de lutte contre la maltraitance, notamment sur les publics mineurs et/ou en situation de handicap. Ce point sera abordé par les évaluateurs dans le cadre des questions posées pour chaque bloc de compétences.

Nom et prénom		**Date et lieu**	
Organisme de formation **Session 1 ou 2**		**Heure de début de l'entretien**	
Signature du candidat ***(A la fin de l'entretien)***		**Heure de fin de la soutenance**	
		Heure de fin de l'entretien	
Nom et prénom des évaluateurs		**Signature**	

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

**Délégation régionale académique à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports**

Bloc de compétences 3 - DEJEPS ASEC CP - Mettre en œuvre et évaluer un projet d'action dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive

Compétences évaluées	Critères et indicateurs d'évaluation de chaque compétence
C3.1.1 Coordonner la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du projet d'action, en articulant l'ensemble des actions réalisées et en traitant les aléas, en vue d'assurer la qualité, la sécurité des actions et leur inscription dans une démarche d'éducation populaire	**Le candidat analyse la démarche développée pour coordonner la mise en œuvre du projet d'action :** - Il explicite comment il a articulé l'ensemble des actions réalisées pour mettre en œuvre le projet d'action - Il analyse comment il a procédé pour gérer les aléas et difficultés liés à la mise en œuvre du projet d'action, dans le respect des procédures en vigueur au sein de la structure - Il argumente le choix des interventions mises en œuvre pour ajuster la qualité des actions réalisées et les situer en continu dans une démarche d'éducation populaire - Il décrit comment il a assuré la sécurité et l'intégrité physique et morale des publics et des équipes - Il explicite comment il s'assure de la lutte contre les maltraitances et de la remontée des violences et des maltraitances, en particulier sur mineurs, le cas échéant
C3.1.2 Réaliser le suivi du budget, en veillant au respect des procédures en vigueur au sein de la structure, en vue d'identifier et de mettre en place les actions d'ajustement nécessaires à la mise en œuvre du projet d'action	**Le candidat illustre comment il a suivi le budget du projet d'action :** - Il analyse la comparaison entre budget prévisionnel et budget réalisé et explicite les écarts - Il présente comment il a procédé ou procèderait pour mettre en place des actions d'ajustement - Il décrit comment il a veillé au respect des procédures en vigueur et des délégations définies au sein de la structure
C3.1.3 Réaliser le suivi matériel et logistique du projet d'action, en veillant au respect des réglementations en vigueur et en mobilisant les interlocuteurs compétents, en vue de mettre en œuvre le projet d'action en sécurité	**Le candidat explicite comment il a assuré le suivi matériel et logistique du projet d'action :** - Il analyse comment il a suivi et ajusté l'utilisation des matériels, équipements et infrastructures nécessaires à la mise en œuvre du projet d'action - Il explicite les règles à respecter en fonction du domaine du projet d'action en illustrant comment il a repéré les informations utiles - Il décrit les interlocuteurs mobilisés pour s'assurer du respect des règles de sécurité en vigueur et signaler tout dysfonctionnement
C3.2.1 Evaluer le projet d'action, en associant les équipes et les publics, afin de suivre et d'améliorer la mise en œuvre du projet et du dispositif d'évaluation	**Le candidat réalise le bilan intermédiaire ou final/le bilan d'avancement du projet d'action :** - Il analyse comment il a associé les équipes et les publics au dispositif d'évaluation - Il explicite les résultats intermédiaires ou finaux du projet d'action - Il analyse de quelle manière les résultats de l'évaluation ont permis ou permettraient de faire évoluer le projet d'action - Il formule des propositions d'amélioration du projet et du dispositif d'évaluation
C3.2.2 Rendre compte des résultats du projet d'action, en veillant à répondre aux attentes de la structure, des publics et des financeurs, en vue d'argumenter sur l'utilisation des ressources mobilisées et de mettre en perspective de nouveaux projets d'action	**Le candidat explicite la manière dont il a rendu compte des résultats du projet d'action et dont il les a mis en perspective pour de nouveaux projets :** - Il explicite les attentes et les contraintes liées au compte-rendu de l'utilisation des ressources mobilisées - Il présente et argumente les choix effectués pour formaliser les résultats des actions conduites et rendre compte de l'utilisation des ressources mobilisées - Il analyse de quelle manière il a mis en perspective les résultats du projet pour de futurs projets d'action

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

**Délégation régionale académique à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports**

Proposition d'évaluation BC 3	☐ **FAVORABLE**	☐ **DÉFAVORABLE**

Motivation de l'avis

✓ Vous êtes aujourd'hui en situation d'évaluateur sur l'épreuve certificative du bloc de compétences 3 du Diplôme d'Etat de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS ASEC CP) diplôme d'Etat placé sous la responsabilité de la DRAJES. Si vous n'êtes pas agent de l'Etat, vous êtes considéré, durant ce temps, comme un « *collaborateur occasionnel du Service Public* ».

✓ La page ci-après, réservée à votre usage, a pour but de vous informer des principes fondamentaux applicables à l'organisation et au bon fonctionnement de cette certification.

✓ Elle vous apporte les principaux éléments permettant de garantir l'équité de tous les candidats durant l'évaluation. Ces éléments s'inscrivent dans les conditions fixées par la règlementation en vigueur, les modalités de certifications arrêtées en amont par la DRAJES en concertation avec le jury et les règles de déontologie applicables à toute certification en tant qu'évaluateur.

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

**Délégation régionale académique à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports**

RESPECT DES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE	
ÉQUITÉ ET ÉGALITÉ DE TRAITEMENT	✓ Respecter le cadre réglementaire strict tout au long de l'évaluation (référentiels). ✓ Veiller à ce qu'aucun élément de nature discriminatoire ne perturbe l'évaluation. ✓ Evaluer les compétences des candidats uniquement en fonction de leur prestation. ✓ N'intervenir que pour des raisons de sécurité ou de mise en danger.
NEUTRALITÉ ET OBJECTIVITÉ	✓ Faire abstraction de tout intérêt personnel et professionnel. ✓ Ne pas évaluer une personne connue personnellement. ✓ Adopter une attitude neutre et bienveillante et une posture adaptée (vouvoiement). ✓ Evaluer la personne sans aucune considération ni parti-pris. ✓ Ne pas porter des jugements de valeur
CONFIDENTIALITÉ ET SOLIDARITÉ	✓ Garantir la discrétion professionnelle vis-à-vis des candidats et évaluateurs. ✓ Ne pas rapporter les avis sur les prestations des candidats à l'extérieur. ✓ Garantir la solidarité entre les évaluateurs et leur obligation de réserve.

ACCUEIL DU CANDIDAT	QUESTIONNEMENTS	FORMULATION DES AVIS
Inviter le candidat à émarger et présenter sa convocation et une pièce d'identité.	Inscrire l'heure de fin de prestation du candidat (*p.1*) après lui avoir demandé s'il a effectivement terminé sa prestation orale.	Se concerter pour formuler une proposition d'avis.
Se présenter en tant qu'évaluateur [nom et fonctions].	Utiliser un vocabulaire simple et univoque et des formulations encourageant le niveau descriptif.	Les évaluateurs échangent et aboutissent à un consensus au regard des critères et indicateurs d'évaluation des compétences constitutives du BC3.
Présenter les conditions du déroulement de l'épreuve : -15' maximum de soutenance orale par le candidat ; - 30' maximum d'échanges avec les évaluateurs. Le candidat ne doit pas être interrompu durant sa soutenance.	À une question posée par les évaluateurs, doit correspondre une seule demande d'information.	L'avis doit être argumenté et motivé.
	Interroger le candidat sur : - sa pratique en situation et dans un contexte professionnel, - sa capacité à analyser ses choix et ses actions. Les questions ne doivent pas avoir pour objet la préconisation de conseils ou une intention de formation pour améliorer la pratique du candidat.	L'argumentaire vise uniquement les compétences évaluées en lien avec l'avis formulé.
Inviter le candidat à commencer et inscrire l'heure de début *(p.1)*.		Une évaluation certificative a pour objet la certification de compétences, et non la préconisation de conseils pour améliorer la pratique du candidat.
	A la fin du temps imparti, remercier le candidat et inscrire l'heure *(p.1)*.	Emarger et signer *(p.1)*.

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports

Epreuve certificative du BC4
« Développer les partenariats opérationnels et contribuer aux dynamiques institutionnelles dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive »
DEJEPS ASEC Coordination de projets

Le candidat rédige un document écrit personnel portant sur son expérience de la mise en œuvre d'actions de développement de partenariats opérationnels relevant de son périmètre et de contribution aux dynamiques institutionnelles au sein d'une structure du domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive. Ce document constitue le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences visées au bloc de compétences 4 du Diplôme d'Etat de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS) en BC.

L'entretien se déroule en deux temps :
- une soutenance orale par le candidat d'une durée de quinze minutes au maximum ;
- un échange avec les évaluateurs d'une durée de trentes minutes au maximum.

Une vigilance particulière est demandée aux évaluateurs en ce qui concerne les actions de prévention et de lutte contre la maltraitance, notamment sur les publics mineurs et/ou en situation de handicap. Ce point sera abordé par les évaluateurs dans le cadre des questions posées pour chaque bloc de compétences.

Nom et prénom		**Date et lieu**	
Organisme de formation **Session 1 ou 2**		**Heure de début de l'entretien**	
Signature du candidat ***(A la fin de l'entretien)***		**Heure de fin de la soutenance**	
		Heure de fin de l'entretien	
Nom et prénom des évaluateurs		**Signature**	

Bloc de compétences 4 – DEJEPS CP - Développer les partenariats opérationnels et contribuer aux dynamiques institutionnelles dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive	
Compétences évaluées	**Critères et indicateurs d'évaluation de chaque compétence**
C4.1.1 Mobiliser les partenaires opérationnels et les réseaux professionnels de la structure, en veillant au respect du cadre fixé par la direction et dans la limite du périmètre d'intervention confié, afin de faciliter la mise en œuvre des activités conduites par la structure	**Le candidat analyse sa démarche de mobilisation des partenaires opérationnels et des réseaux professionnels et en explicite les résultats :** - Il caractérise les relations avec les différents types de partenaires opérationnels et les réseaux professionnels spécifiques au périmètre d'intervention confié en début de période, en décrivant, pour les principaux partenaires, les enjeux et objectifs du partenariat pour la structure - Il analyse la manière dont il a animé les relations partenariales dans le cadre du périmètre d'intervention confié et les effets obtenus - Il explicite comment il a pris en compte le cadre fixé par la direction de la structure dans ses actions de mobilisation - Il formule des propositions d'amélioration des actions de mobilisation des partenaires et des réseaux professionnels
C4.1.2 Concevoir et mettre en œuvre une démarche de communication et de promotion des activités conduites dans le cadre d'un périmètre d'intervention, en s'appuyant sur différents canaux et en cherchant à optimiser les moyens mobilisés, en vue d'asseoir les activités de la structure dans le contexte local	**Le candidat argumente les choix effectués pour concevoir et mettre en œuvre la démarche de communication et de promotion des activités conduites dans le cadre de son périmètre d'intervention :** - Il explicite les orientations de sa démarche de communication et de promotion en s'appuyant sur les informations analysées sur le territoire et les publics - Il présente les objectifs de communication et de promotion définis pour chaque cible - Il argumente le choix des différents canaux de communication retenus, en lien avec les différentes cibles : site internet, réseaux sociaux, presse, participation à des manifestations, des événements locaux, … - Il illustre comment il tient compte des modalités de communication, voire des règles en vigueur au sein de la structure et de l'image de la structure
C4.2.1 Mettre en œuvre des actions de représentation opérationnelle et technique auprès des acteurs du territoire, en respectant le cadre défini par la direction de la structure et dans la limite du périmètre d'intervention confié, afin d'inscrire la structure dans les dynamiques partenariales locales	**Le candidat illustre sa démarche de représentation opérationnelle et technique auprès des partenaires en s'appuyant sur au moins un exemple d'action de représentation :** - Il explicite le contexte de cette action de représentation (par exemple sollicitation d'un acteur opérationnel, opportunité saisie dans le cadre d'échanges au sein des réseaux professionnels, …) - Il analyse l'intérêt de cette action de représentation ainsi que ses limites et/ou les risques associés - Il explicite comment l'action de représentation a pris en compte le cadre défini par la direction de la structure et le périmètre d'intervention confié - Il explicite les effets constatés ou potentiels de cette action et propose des améliorations, le cas échéant
C4.2.2 Alimenter les réflexions conduites sur son périmètre d'intervention, en mobilisant son expertise technique au service des instances de concertation institutionnelles, afin d'assurer la représentation de la structure dans les dynamiques institutionnelles locales	**Le candidat illustre sa démarche de représentation de la structure dans le cadre des instances de concertation institutionnelles locales en s'appuyant sur au moins un exemple d'action :** - Il explicite le cadre de cette instance de concertation et les différents acteurs qui y participent - Il analyse comment il a mobilisé son expertise technique au service de cette instance - Il analyse les effets avérés ou potentiels de la participation de la structure à cette instance de concertation

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports

Proposition d'évaluation BC 4	☐ **FAVORABLE**	☐ **DÉFAVORABLE**

Motivation de l'avis

✓ Vous êtes aujourd'hui en situation d'évaluateur sur l'épreuve certificative du bloc de compétences 4 du Diplôme d'Etat de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS ASEC CP) diplôme d'Etat placé sous la responsabilité de la DRAJES. Si vous n'êtes pas agent de l'Etat, vous êtes considéré, durant ce temps, comme un « *collaborateur occasionnel du Service Public* ».

✓ La page ci-après, réservée à votre usage, a pour but de vous informer des principes fondamentaux applicables à l'organisation et au bon fonctionnement de cette certification.

✓ Elle vous apporte les principaux éléments permettant de garantir l'équité de tous les candidats durant l'évaluation. Ces éléments s'inscrivent dans les conditions fixées par la règlementation en vigueur, les modalités de certifications arrêtées en amont par la DRAJES en concertation avec le jury et les règles de déontologie applicables à toute certification en tant qu'évaluateur.

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

**Délégation régionale académique à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports**

RESPECT DES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

ÉQUITÉ ET ÉGALITÉ DE TRAITEMENT	✓ Respecter le cadre réglementaire strict tout au long de l'évaluation (référentiels). ✓ Veiller à ce qu'aucun élément de nature discriminatoire ne perturbe l'évaluation. ✓ Evaluer les compétences des candidats uniquement en fonction de leur prestation. ✓ N'intervenir que pour des raisons de sécurité ou de mise en danger.
NEUTRALITÉ ET OBJECTIVITÉ	✓ Faire abstraction de tout intérêt personnel et professionnel. ✓ Ne pas évaluer une personne connue personnellement. ✓ Adopter une attitude neutre et bienveillante et une posture adaptée (vouvoiement). ✓ Evaluer la personne sans aucune considération ni parti-pris. ✓ Ne pas porter des jugements de valeur
CONFIDENTIALITÉ ET SOLIDARITÉ	✓ Garantir la discrétion professionnelle vis-à-vis des candidats et évaluateurs. ✓ Ne pas rapporter les avis sur les prestations des candidats à l'extérieur. ✓ Garantir la solidarité entre les évaluateurs et leur obligation de réserve.

ACCUEIL DU CANDIDAT	QUESTIONNEMENTS	FORMULATION DES AVIS
Inviter le candidat à émarger et présenter sa convocation et une pièce d'identité.	Inscrire l'heure de fin de prestation du candidat (*p.1*) après lui avoir demandé s'il a effectivement terminé sa prestation orale.	Se concerter pour formuler une proposition d'avis.
Se présenter en tant qu'évaluateur [nom et fonctions].	Utiliser un vocabulaire simple et univoque et des formulations encourageant le niveau descriptif.	Les évaluateurs échangent et aboutissent à un consensus au regard des critères et indicateurs d'évaluation des compétences constitutives du BC4.
Présenter les conditions du déroulement de l'épreuve : -15' maximum de soutenance orale par le candidat ; - 30' maximum d'échanges avec les évaluateurs. Le candidat ne doit pas être interrompu durant sa soutenance.	À une question posée par les évaluateurs, doit correspondre une seule demande d'information.	L'avis doit être argumenté et motivé.
Inviter le candidat à commencer et inscrire l'heure de début *(p.1)*.	Interroger le candidat sur : - sa pratique en situation et dans un contexte professionnel, - sa capacité à analyser ses choix et ses actions. Les questions ne doivent pas avoir pour objet la préconisation de conseils ou une intention de formation pour améliorer la pratique du candidat.	L'argumentaire vise uniquement les compétences évaluées en lien avec l'avis formulé.
	A la fin du temps imparti, remercier le candidat et inscrire l'heure *(p.1)*.	Une évaluation certificative a pour objet la certification de compétences, et non la préconisation de conseils pour améliorer la pratique du candidat.
		Emarger et signer *(p.1)*.